Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur cet acte administratif ayant une incidence sur l'environnement **du 14/11/2018 au 28/11/2018.**

À cet effet, une copie du projet de décision accompagnée d'une note de présentation sera :

- publiée sur le site internet de la préfecture :

  http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-publiques ;

- mise à disposition sur support papier à la préfecture de l'Aisne et dans les sous-préfectures du département sur demande selon les modalités prévues par l'article D. 120-1 du code de l'environnement.

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à ddt-env@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement – Consultation du public – Exercice de la pêche
50 boulevard de Lyon – 02 011 LAON Cédex

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **28 novembre 2018.**

LAON, le - 9 NOV. 2018
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur départemental des territoires,

Pierre-Philippe FLORID